

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 22/11/2018

### **PAT - Impôt sur la fortune immobilière (IFI) - Détermination des revenus à prendre en considération par les propriétaires d'immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire pour le plafonnement de l'IFI - Rescrit**

---

#### **Séries / Division :**

PAT - IFI, RES

#### **Texte :**

Des précisions sont apportées sur la détermination des revenus à prendre en considération par les propriétaires d'immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire pour le plafonnement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) prévu par les dispositions de l'[article 979 du code général des impôts](#).

#### **Actualité liée :**

X

#### **Documents liés :**

[BOI-PAT-IFI-40-30-10](#) : PAT - IFI - Calcul de l'impôt - Plafonnement - Modalités d'application du plafonnement

[BOI-RES-000020](#) : RESCRIT - PAT - Impôt sur la fortune immobilière (IFI) - Détermination des revenus à prendre en considération par les propriétaires d'immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire pour le plafonnement de l'IFI

#### **Signataire des documents liés :**

Catherine FENELON, Sous-Directrice du Contentieux des impôts des particuliers